

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1578

25 juin 2015

SOMMAIRE

Adcl Luxembourg S.à r.l.	75710	Autonomy Real Estate Spain	75709
Adecoagro S.A.	75710	Avolon Investments S.à r.l.	75709
Adecoagro S.A.	75712	Barcelos Capital Invest S.A.	75698
Adilux S.à r.l.	75722	Brasserie du Viaduc du Lorrain S.à r.l.	75741
Adriatic Luxco S.à r.l.	75698	CETP III Participations S.à r.l. SICAR	75740
Agathe S.A.	75722	Chantecler SPF S.A.	75724
Ageasfinlux S.A.	75707	Eagle Advisory S.à r.l.	75730
Ageas Hybrid Financing	75698	Emerald First Layer "D" S.A.	75743
Agrotech S.à r.l.	75722	Emerald First Layer "F" S.A.	75743
Alger Sicav	75707	Emmezede S.à r.l.	75744
Almafin S.A.	75723	Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à r.l. ...	75744
Alteus Holding S.A.	75723	Faroe Investments Holdco S.à r.l.	75741
Alteus Holding S.A.	75724	Felten-Stein S.A.	75743
Alteus Holding S.A.	75729	FICREA (Luxembourg) S.A.	75743
Alteus Holding S.A.	75724	Fincastle Re S.A.	75707
Alteus Holding S.A.	75724	Fincastle Re S.A.	75744
Alvema S.A.	75729	Flores Finance S.A.	75743
AMANA Creative S.à r.l.	75729	Food Concept International S.A., SOPARFI	75743
AMANA Creative S.à r.l.	75740	Fris S.A.	75744
AMANA Creative S.à r.l.	75740	Gaisi Peony Carbon Capital S.à r.l.	75744
AMANA Creative S.à r.l.	75730	G&C Consult Sàrl	75708
AME Life Lux S.A.	75740	General Beauty	75741
AMT Capital Holdings II S.A.	75740	General Beauty	75742
AMT Capital Holdings S.A.	75741	GRP Beta S.à r.l.	75742
Anciennes Tanneries de Wiltz s.à r.l.	75707	GT Transports S.à r.l.	75742
Arca Fashion SA	75741	Hospodar S.A.	75742
Arctic Resources Capital S.à r.l.	75708	Insight Finance S.A.	75742
Asta Luxembourg S.à r.l.	75708	KW Real Estate Lux S.à r.l.	75722
Asta Luxembourg S.à r.l.	75709	LTCO - The Luxembourg Tax Compliance Of- fice S.A.	75723
Atalaya PIKco	75730	SCI JC & Partners	75710
Athena GP Lux	75712		
Autonomy Capital One S.à r.l.	75709		

Adriatic Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 189.672.

Les statuts coordonnés au 1^{er} avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015063555/11.
(150073985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Ageas Hybrid Financing, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ageas Hybrid Financing
Un mandataire

Référence de publication: 2015063559/11.
(150073513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Barcelos Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 196.448.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of April,
Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

W-Conseil S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 132643 (the Appearing Party),

hereby represented by Sara LECOMTE, private employee professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 25 March 2015,

the aforesaid proxy, initialled *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme (public limited company), which it declared to establish (the Company).

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration.

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (Société Anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies (the 1915 Law) and by the present articles (the Articles).

1.2 The Company exists under the name of Barcelos Capital Invest S.A.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the Board of Directors) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be

provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object. The purpose of the Company is the holding of participating interests in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting or option, negotiation or any other means, thus including the acquisition, management and development of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, the granting to undertakings with which it is interested/connected, of any assistance, loans, advances or guarantees, any activity and any transactions whatsoever relating directly or indirectly to its object. It may participate in the creation, development, management and control of any company or business.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

6. Form of the shares. The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital - Limitation to the right to transfer the shares.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditor

9. Board of directors or sole director.

9.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three (3) members (each a Director), who need not be shareholders.

A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the Sole Director) until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three (3) Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as Category A Directors (the Category A Directors) or Category B Directors (the Category B Directors).

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

9.6 In circumstances where a legal entity has been appointed as Director of the Company, the aforesaid entity has to appoint a permanent representative to perform its mandate and act on behalf of that entity.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the Chairman) from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected pro tempore for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of board members is present or represented by proxies.

10.4 A quorum of the Board of Directors requires the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Category A Directors or Category B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director are present.

10.5 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.6 All decisions of the Board of Directors require a simple majority of votes cast, it being understood that no decision can be validly taken without the approval of at least one (1) category A Director present at the meeting. The Chairman has a casting vote.

10.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, and such Director shall be deemed to be present and is authorised to express the respective vote by video or by telephone.

10.8 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature executed on the aforesaid resolutions.

10.9 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.10 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Directors amongst them at least one (1) Category A Director and one (1) Category B Director.

11. General powers of the board of directors. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

13.2 However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Category A Directors or Category B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Category A Director and one (1) Category B Director. Notwithstanding, the Board may authorize that the Company be bound in certain circumstances by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by resolutions of the Board of Directors defining the limits of such power.

14. Statutory auditor. The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Powers of the general meeting of shareholders.

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are re-transmitted in a continuing way.

15.6 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.7 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.8 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office or, at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg as specified in the notice convening the meeting on the thirtieth (30th) day of the month of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the first preceding business day.

17. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first (1st) day of January and ends on the thirty-first (31st) day of December of each year.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

20.4 Any Statutory Distributable profit shall be allocated to the holders of the Last Classes of Shares.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

21.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, W-Conseil S.à r.l has subscribed all the three hundred and ten (310) shares and has them fully paid up, by contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company; evidence of such contribution has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Transitory disposition

The first financial year will start on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

The first Annual General Meeting of Shareholders will be held in 2016.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital has immediately adopts the following resolutions:

1. The sole shareholder resolves to appoint as Directors of the Company for a renewable period of six (6) years terminating immediately after the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the financial statements as at 31 December 2019 (to be held in 2020):

- Mrs Nathalie VAZQUEZ, professionally residing at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg;
- Mr Philippe TOUSSAINT, professionally residing at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg; and,
- Mr Xavier SOULARD, professionally residing at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to appoint Fiduciary Tucci & Partners S.A., having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 177770, as Statutory Auditor of the Company for a renewable period of six (6) years terminating immediately after the Annual General Meeting of Shareholders deliberating upon the financial statements as at 31 December 2019 (to be held in 2020).

3. The registered office of the Company is set at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said representative of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit avril,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

W-Conseil S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, dûment établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 132643 (la Partie Comparante),

dûment représentée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 25 mars 2015,

laquelle procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915)) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société adopte la dénomination Barcelos Capital Invest S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital. La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins (chacun un Administrateur), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (l' Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois (3) Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration

ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 Les actionnaires pourront qualifier les Administrateurs nommés d'Administrateurs de catégorie A (les Administrateurs de Catégorie A) ou Administrateurs de catégorie B (les Administrateurs de Catégorie B).

9.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9.6 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le Président). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu pro tempore à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Administrateurs en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A ou des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents.

10.5 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.6 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis, il est entendu qu'aucune décision ne pourra être prise valablement sans l'accord d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A présent au Conseil. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.7 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.8 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature apposée sur lesdites résolutions.

10.9 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs dont un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A et Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B. Cependant, le Conseil d'Administration peut autoriser que la Société sera engagée dans certaines circonstances par la signature unique de toute personne à qui tel pouvoir de signature aura été délégué par résolutions du Conseil d'Administration précisant les limites d'un tel pouvoir de signature.

14. Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans les convocations, le trentième (30^{ème}) jour du mois de juin à 11h00. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

20.4 Tout Bénéfice Distribuable Statutaire sera alloué aux détenteurs des Dernières Classes d'Actions.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII. - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, W-Conseil S.à r.l. déclare souscrire les trois cent dix (310) actions, et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société; preuve de cet apport a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale des Actionnaires se tiendra en 2016.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'Administrateurs de la Société pour un mandat arrivant à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019 (qui se tiendra en 2020):

- Madame Nathalie VAZQUEZ, demeurant professionnellement au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg;
 - Monsieur Philippe TOUSSAINT, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- et,
- Monsieur Xavier SOULARD, demeurant professionnellement au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

2. L'actionnaire unique décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes de la Société pour un mandat arrivant à échéance au terme de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019 (qui se tiendra en 2020): Fiduciary Tucci & Partners S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 177770.

3. L'adresse du siège social de la Société est établie au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 30 avril 2015. Relation: DAC/2015/7092. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065454/464.

(150075223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Ageasfinlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ageasfinlux S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015063561/11.

(150073535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.679.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 29 avril 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015063562/11.

(150073381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Anciennes Tanneries de Wiltz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9550 Wiltz, 42A, rue Joseph Simon.

R.C.S. Luxembourg B 103.088.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063565/9.

(150073586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Fincastle Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.632.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le mardi 21 avril 2015 à 9.30 heures au 74, rue de Merl,
L-2146 Luxembourg.*

- L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

* M. Robert Archbold, Administrateur Président

* M. Oliver Schuetz, Administrateur

* M. Jorge Pérez Lozano, Administrateur

* M. Claude Weber, Administrateur

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

- L'Assemblée nomme PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P.1443, L-1014 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015063880/23.

(150072922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Arctic Resources Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.702,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.745.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que l'Associé de la Société, à savoir Eldur Olafsson ayant son adresse professionnelle au 1- Hydepark Mansion, Cabbell Street, NW1 5BG Marylebone-London, détenteur de 9 143 parts sociales de la société Arctic Resources Capital S.à r.l., a cédé la totalité de ses parts en date du 9 Avril 2015 à la société Vatnar S.à r.l., ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg et immatriculé au registre du commerce du Luxembourg sous le numéro B 195 806.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le Gérant

Référence de publication: 2015063567/17.

(150073106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Asta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.866.

Les statuts coordonnés au 6 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015063569/11.

(150073780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

G&C Consult Sarl, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 196.458.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Procès-verbal pour l'ouverture d'une succursale

Je soussignée Ophélie WUYCIK, gérant de la société G&C CONSULT HOLDING LTD à Londres (Limited Company «société à responsabilité limitée» enregistrée au registre Companies House au N°: 9526462), souhaite créer la succursale de la société G&C CONSULT HOLDING LTD à 4 rue des Joncs, L-1818 Howald.

Cette succursale aura pour nom C&C CONSULT SARL

Cette succursale aura pour objet les prestations de développement commercial, de conseil en marketing et communication, de conseil économique, de coaching en stratégie de développement d'entreprise, mais aussi la création graphique et l'édition.

L'objet est également étendu à la formation et au recrutement dans le domaine du coaching, consulting et de la gestion de projet d'entreprise ainsi qu'à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 27/04/2015.

Le représentant de la succursale au Grand-Duché de Luxembourg sera Monsieur Eric GOUDARD. Il a le pouvoir de signature individuelle et tous les pouvoirs au sein de la succursale et vis à vis des tiers.

Luxembourg, le 17 Avril 2015.

Ophélie WUYCIK

Gérant

Référence de publication: 2015065488/26.

(150075314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Asta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.866.

Les statuts coordonnés au 6 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015063570/11.

(150073794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Autonomy Capital One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.215.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 23 avril 2015 renomme pour une période indéterminée
- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour AUTONOMY CAPITAL ONE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015063573/14.

(150073238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Autonomy Real Estate Spain, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 172.728.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 23 avril 2015, a renouvelé les mandats des gérants pour une durée indéterminée.
- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant,
- Mr John LEGGE, Conway House, 7-9 Conway Street, JE2 3NT St. Helier, Jersey, gérant.
- Mr Alan RIDGWAY, 58, rue du Village, L-3311 Abweiler, gérant.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour AUTONOMY REAL ESTATE SPAIN

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015063574/16.

(150073234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 120.965,73.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

—
Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère, Avolon Holdings Limited ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2015063575/12.

(150073722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Adcl Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 188.776.

Les comptes annuels pour la période allant du 11 juillet 2014 au 1^{er} novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063583/10.

(150073360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.681.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015063584/13.

(150073542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

SCI JC & Partners, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg E 5.634.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Cyril JUSSAC, salarié, né à Luxembourg, le 17 novembre 1974, demeurant à L-2732 Luxembourg, 13, rue Wilson.
- 2.- La société à responsabilité limitée FISC & CONSULT SARL, avec siège social à L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 150 212, constituée suivant acte du notaire Camille MINES de Capellen du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 164 du 26 janvier 2010, modifiée suivant acte sous seing privé du 8 janvier 2010, publié au dit Mémorial C, Numéro 1025 du 23 avril 2014, modifiée suivant acte sous seing privé du 11 février 2012, publié au dit Mémorial C, Numéro 1037 du 23 avril 2014, ici représentée par un de ses gérants Cyril JUSSAC, salarié, demeurant à Luxembourg.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: SCI JC & PARTNERS.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à mille (1.000.-) euros, divisé en cent (100) parts de dix (10.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1.- Cyril JUSSAC, prèdit, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2.- La société à responsabilité limitée FISC & CONSULT SARL, prèdite, une part	1
Total: Cent parts	100

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit:

L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise.

Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

À l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 10. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).

Art. 11. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre cents (400.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2) Est nommé gérant:
 - Cyril JUSSAC, salarié, né à Luxembourg, le 17 novembre 1974, demeurant à L-2732 Luxembourg, 13, rue Wilson.
- 3) La société est engagée par la seule signature du gérant unique.
- 4) La durée de leurs fonctions est illimitée.
- 5) Le siège social est fixé à L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 74,37

Signé: Jussac et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12072. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2015065199/73.

(150074848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.681.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015063585/13.

(150073784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Athena GP Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 196.462.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of February.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Compagnie de Gestion et de Participation - COGEP, a private limited liability company (société anonyme), established and existing under the laws of France, having its registered office at Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris, and registered with the Trade and Companies Register of Paris under number 334.054.632;

duly represented by Aymeric Robine, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 20 February 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

1. Form and denomination - Corporate object - Duration - Registered office

Art. 1. Form and Denomination. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Athena GP Lux (hereinafter the "Company") which shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations.

2.2 The Company shall in particular be appointed and act as general partner with unlimited liability (associé commandité) of one or several special, common or corporate partnership(s) (société en commandite spéciale, société en commandite simple ou société en commandite par actions) that may or may not be organised as investment companies in risk capital (sociétés d'investissement en capital à risque - SICAR).

2.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object. In particular, the Company may appoint a manager (gérant) in compliance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to manage the special, common or corporate partnership(s) for which it has been appointed as general partner.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Without prejudice to Article 20, the Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

3.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

2. Capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has a nominal share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, fully paid up.

5.2 The share capital of the Company may be increased through the issuance of shares, or reduced, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In no case may the share capital be reduced to an amount lower than twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives).

6.2 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3 A shareholders register shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

7.2 When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

7.3 A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

3. General meetings of shareholders

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1 Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company within six months of the close of the financial year.

8.3 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.4 If there is no more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

8.5 If there is only one single shareholder in the Company, the single shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are set out in a written resolution executed by or on behalf of the single shareholder.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1 The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2 Each share is entitled to one (1) vote.

9.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by the shareholders representing more than one half of the total issued share capital of the Company.

9.4 The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company:

9.4.1 to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and

9.4.2 to dissolve and/or liquidate the Company.

9.5 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

9.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

9.7 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

4. Management

Art. 10. Management.

10.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as Class A manager or Class B manager. The managers need not be shareholders of the Company.

10.2 The managers shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine the term of their office.

10.3 A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.4 Managers shall be re-eligible. In the event of a vacancy in the office of a manager, the general meeting of the shareholders of the Company shall be convened as soon as practicable in order to appoint a new manager.

Art. 11. Meetings of the board of managers of the Company.

11.1 The board of managers of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary (who need not be a manager) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2 The board of managers of the Company shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting which, in principle, shall be in Luxembourg.

11.3 Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting (which will be a business day).

11.4 No such written notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

11.5 Any member of the board of managers of the Company may act at any meeting of the board of managers of the Company by appointing a proxy, who must also be member of the board of managers.

11.6 Any manager may participate in a meeting of the board of managers of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 The board of managers of the Company can deliberate and/or act validly only if a majority of its members are present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class B manager present or represented and one Class B managers present or represented.

11.8 Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers of the Board provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one Class A manager present or represented and one Class B manager present or represented.

11.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the managers by such means as is, for example, described in Article 11.6. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every manager (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of the meetings of the board of managers of the Company.

12.1 The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by the chairman of the board of managers of the Company who presided at such meeting or by any two managers of the Company.

12.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any manager of the Company.

Art. 13. Powers of the board of managers of the Company. All powers not expressly reserved by Company Law or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of managers of the Company is authorized to appoint any person, either manager or not, or any entity, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

14.2 The board of managers may establish one (1) or several internal committees and shall determine their composition, as well as their detailed tasks and remunerations.

Art. 15. Representation.

15.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any Class A and any Class B managers.

15.2 The Company is also bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2 Any manager or officer of the Company who serves as manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any manager of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such manager shall make known to the board of managers of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

5. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 18. Financial information.

18.1 The Company shall provide each shareholder with a copy of the annual accounts in respect of each financial year by 30 April following the end of each financial year.

18.2 The Company shall provide each shareholder with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of companies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

18.3 The Company shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital as stated in Article 5 of the present Articles as increased or reduced from time to time.

19.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

19.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

19.3.1 a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;

19.3.2 this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

19.3.3 the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of the shareholders of the Company; and

19.3.4 assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

19.4 The dividends may be paid in euro (EUR) or any other currency selected by the board of managers of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers of the Company.

6. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution and liquidation.

20.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company shall be carried out in accordance with the Company Law.

20.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

7. General provisions

Art. 21. Access to books and files of the Company. Each shareholder and its respective auditors and/or any person appointed by the shareholder to whom the Company has no reasonable objection may, during normal business hours, have access to the offices, buildings and sites of the Company and shall have the right to inspect and audit at its own expense all books and records and to check all possessions owned by the Company.

Art. 22. Applicable laws. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Company Law and, subject to any non waivable provisions of the Company Law, any agreement which may be entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

The first annual general meeting of the Company will be held in 2016 in accordance with Article 8.2.

Subscription and Payment

Compagnie de Gestion et de Participation - COGEPA, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to be allocated to the share capital of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges which fall to be paid by the Company as a result of the present deed amount approximately to one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company has adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 4.

2. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

2.1 Claude Aloyse Schmitz, born on 23 September 1955 in Luxembourg, residing at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and

2.2 Gerdy Roose, born on 14 February 1966 in Belgium, residing at 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

3.1 Daniel Bendavid, born in 25 June 1971 in France, residing at 8 Place Edouard VII, 75009 Paris, France; and

3.2 Benoit Colin, born in 10 April 1976 in France, residing at 96 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris, France.

4. The registered office of the Company is set at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Compagnie de Gestion et de Participation - COGEP, une société anonyme, régie par les lois de la France, ayant son siège social à Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris, et immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 334.054.632;

dûment représentée par Aymeric Robine, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 20 février 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

1. Forme sociale et dénomination - Objet - Durée - Siège Social

Art. 1^{er}. Forme sociale et Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous le nom de Athena GP Lux (ci-après la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

2.2 La Société peut, en particulier être nommée et agir en tant qu'associé commandité avec une responsabilité illimitée d'une ou plusieurs sociétés en commandite (sociétés en commandite spéciale, sociétés en commandite simple ou sociétés en commandite par actions), qui peuvent ou non être constituées en société d'investissement en capital à risque (SICAR).

2.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. Plus particulièrement, la Société peut nommer un gérant, conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, pour assurer la gestion de société en commandite spéciale, société en commandite simple ou société en commandite par actions pour laquelle elle est nommée associé commandité.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

3.2 Sans préjudice de l'article 20, la Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée dans la forme requise pour la modification des Statuts.

3.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée dans la forme requise pour la modification des Statuts.

4.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société.

2. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 La Société a un capital social fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 1) chacune, entièrement libérée.

5.2 Le capital social peut être augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. En aucun cas le capital social ne pourra être réduit à un montant inférieur à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500).

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont et resteront sous la forme de parts sociales nominatives.

6.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes, augmentée du montant de prime d'émission, le cas échéant, payé pour cette action.

6.3 Un registre des associés devra être conservé au siège social de la Société où il sera tenu à disposition pour inspection par tout associé. Un tel registre devra faire figurer le nom de chaque associé, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant payé pour chacune de ces actions ainsi que tout transfert d'actions et les dates de transfert. La propriété des actions sera établie par l'inscription dans ce registre.

6.4 La Société pourra racheter ses propres actions dans la mesure où elle dispose de suffisamment de réserves distribuables à cette fin ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Transfert de parts sociales.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales aux tiers est soumise à approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social de la Société

7.2 Lorsque la Société à un associé unique, les part sociales sont librement cessibles aux tiers.

7.3 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

3. Assemblée générale des associés

Art. 8. Assemblées générales des associés.

8.1 Toute assemblée des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés de la Société. L'assemblée dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, effectuer ou approuver tout acte et opérations de la Société.

8.2 L'assemblée générale annuelle des associés se tient au Luxembourg au siège social de la Société dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social.

8.3 Les autres assemblées des associés de la Société se tiennent en lieu et date spécifiés par leurs convocations respectives.

8.4 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie de résolutions circulaires, dont une version écrite doit être envoyée le cas échéant à tous les associés en original, par téléfax, ou e-mail. Les associés émettent leurs votes par signatures de la résolution circulaire. Les signature des associés peuvent figurer sur une ou plusieurs copies d'une résolution identique et sont valables en lettre ou télécopie.

8.5 Si il n'y a qu'un associé unique dans la Société; l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale. Les décisions de l'associé unique prennent la forme de résolutions écrites exécutées par ou pour le compte de l'associé unique.

Art. 9. Convocation, Quorum, et procuration.

9.1 Les délais de convocations et le quorum requis par la loi régit la convocation ainsi que le déroulement des assemblées des associés de la Société, sauf dispositions contraires dans les présents statuts.

9.2 Chaque part donne droit à un (1) vote.

9.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

9.4 Les associés ne peuvent valablement adopter de résolutions concernant les points suivants sans le consentement de la majorité des associés:

9.4.1 modifier, altérer, amender altérer ou abroger (y compris tout amendement, altération, abrogation résultant d'une fusion, d'une consolidation ou opérations de regroupement d'entreprises similaires) toute disposition des Statuts; et

9.4.2 dissoudre ou liquider la Société.

9.5 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

9.6 Un Associé peut agir lors de toute assemblée des associés de la Société par le biais de procurations donnée à une autre personne en tant que mandataire établies par écrit sous forme originale, par téléfax, e-mail ou telex.

9.7 Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée, et estiment avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notification préalable.

4. Gestion

Art. 10. Gestion.

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, il devront constituer un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés en tant que gérant de classe A ou gérant de classe B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

10.2 Les gérants sont nommés par une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat.

10.3 Les gérants sont révocables et/ou remplaçables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société.

10.4 Les gérants sont rééligibles. En cas de vacance de l'office de gérant, l'assemblée générale des associés devra être convoquée le plus tôt possible dans le but de nommer un nouveau gérant.

Art. 11. Réunion du conseil de gérance.

11.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président et peut choisir un secrétaire (qui peut ne pas être un gérant) qui est responsable de la conservation des procès-verbaux du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

11.2 Le conseil de gérance doit se réunir sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui doit, en principe, être au Luxembourg.

11.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance (en jour ouvrable).

11.4 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

11.5 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

11.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.7 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B et où le conseil de gérance délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de Classe A est présent ou représenté et un gérant de Classe B est présent ou représenté.

11.8 Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, les décisions du conseil de gérance soient adoptées par les votes d'au moins un gérant de Classe A présent ou représenté et un gérant de Classe B présent ou représenté.

11.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut également être adoptée par écrit, dans la mesure où une telle résolution est précédée d'une délibération des gérants dans les formes prévues, par exemple, à l'article 11.6. De telles résolutions doivent se composer d'un ou plusieurs documents contenant toutes les décisions et signées par tous les gérants (résolution circulaire). La date est celle de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

12.1 Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président du conseil de gérance qui a présidé à ladite réunion ou par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société.

12.2 Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourraient être produites lors d'une procédure judiciaire ou autre doivent être signées par le secrétaire (s'il y en a) ou par tout gérant de la Société.

Art. 13. Pouvoir du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Art. 14. Délégation de pouvoir.

14.1 Le conseil de gérance est autorisé à nommer toute personne, gérant ou non, ou toute entité, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés, dans le but d'accomplir toute fonction spécifique à tous les niveaux au sein de la Société.

14.2 Le conseil de gérance peut mettre en place un (1) ou plusieurs comités internes et détermine leur composition, ainsi que leurs fonctions détaillées et leurs rémunérations.

Art. 15. Représentation.

15.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances soit par la seule signature du gérant unique, soit en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérant de Classe A et un ou plusieurs gérant de Classe B, dès lors la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de Classe B.

15.2 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou transaction liant la Société et toute autre société ou entreprise ne devra être affecté ou invalidé par le fait que l'un ou plus des gérants ou fondé de pouvoir de la Société a un intérêt dans ou est gérant, associé, fondé de pouvoir, ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

16.2 Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplit les fonctions de gérant, fondé de pouvoir ou employé de toute société ou entreprise avec lequel la Société doit contracter ou entrer en relation d'affaire ne pourra pas pour autant être interdit de délibérer ou de voter des questions concernant ladite convention ou lesdites affaires en raison de cette seule filiation à une autre société ou un autre groupe.

16.3 Au cas où un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil de gérance doit prendre, ce gérant ou fondé de pouvoir doit faire connaître au conseil de gérance de la Société son conflit d'intérêt et ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit gérant ou fondé de pouvoir seront rapportés à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui devra notifier cette affaire.

5. Comptes annuels - Allocation des bénéfices

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 18. Information financière.

18.1 La Société doit fournir à chaque associé une copie des comptes annuels pour chaque exercice social le trente (30) avril suivant la clôture de chaque exercice social.

18.2 La Société doit fournir à chaque associé toute information disponible en relation avec elle qui peuvent raisonnablement être requises par un associé en vue de satisfaire aux obligations de notifications fiscales et légales du groupe de sociétés auquel il appartient. De telles informations incluent, sans limitation, les déclarations fiscales, les reçus, les recettes, les relevés bancaires, les livres et autres registres de la Société.

18.3 La Société doit établir ses comptes annuels conformément aux principes comptables généralement admis.

Art. 19. Allocation des bénéfices.

19.1 Le bénéfice brut de la Société figurant dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux des amortissements et des dépenses représente le bénéfice net. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel qu'il a été prévu par l'Article 5 des présents Statuts, et augmenté ou réduit de temps en temps 19.2 L'assemblée générale des associés de la Société décide de façon discrétionnaire de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et peut, plus particulièrement, décider d'allouer ces bénéfices au paiement de dividende, d'un transfert à la réserve ou d'un report à nouveau.

19.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

19.3.1 Le conseil de gérance doit établir un état, un inventaire, ou un rapport des comptes;

19.3.2 ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

19.3.3 la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par l'assemblée générales des associés; et

19.3.4 il est assuré que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

19.4 Les dividendes sont payables en euro ou tout autre devise choisie par le conseil de gérance et sont payés en lieu et place déterminés par le conseil de gérance.

6. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ayant pour objet la décision d'une telle liquidation. L'assemblée générale détermine en outre les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s). La liquidation est régie est effectuée conformément aux dispositions de la Loi.

20.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales que chaque associé détient dans la Société.

7. Dispositions générales

Art. 21. Accès aux livres et documents de la Société. Chaque associé et son commissaire aux comptes, ou tout autre personne nommée par l'associé à l'encontre duquel la Société n'a pas d'objection raisonnable, peut, durant les heures normales d'ouvertures, avoir accès aux bureaux, bâtiments et sites de la Société, et a également le droit d'inspecter et auditer à ses propres frais tous les livres et registres ainsi que de vérifier tous les possessions détenues par la Société.

Art. 22. Lois applicables. Toutes questions qui ne seraient pas expressément régies par les présents Statuts sont traitées conformément à la Loi ainsi qu'à toute convention pouvant être conclu au cours du temps par les associés, sous réserve de dispositions d'ordre public de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale de la Société sera tenue au Luxembourg en 2016 conformément à l'article 8.2.

Souscription et paiement

Compagnie de Gestion et de Participation - COGEPa susmentionné et représentée comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) qui devront être alloués au capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est maintenant à la libre disposition de la Société, preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui en a attesté expressément.

Frais

Les parties comparantes déclarent que les frais, dépenses, honoraires ou charges, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à 4.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société de Classe A pour une durée indéfinie:
 - 2.1 Claude Aloyse Schmitz, né le 23 septembre 1955 à Luxembourg, résidant 2 avenue du Général de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et
 - 2.2 Gerdy Roose, né le 14 février 1966 en Belgique, résidant à résidant 2 avenue du Général de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société de Classe B pour une durée indéfinie:
 - 3.1 Daniel Bendavid, né le 25 Juin 1971 en France, résidant 8 Place Edouard VII, 75009 Paris, France; et
 - 3.2 Benoit Colin, né le 10 avril 1976 en France, résidant 96 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris, France.
4. Le siège social de la Société est établi au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Robine et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. 2LAC/2015/4163. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065409/527.

(150075426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Adilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 187.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2015.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2015063587/13.

(150073600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Agathe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 127.573.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063591/9.

(150072719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Agrotechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, Z.A. Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 132.370.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015063592/14.

(150073840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

KW Real Estate Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 422.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.572.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 28 avril 2015

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Apwinder Foster de son poste de Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Padmini Singla, avec adresse professionnelle au 50, Grosvenor Hill, W1K 3QT Londres, Royaume-Uni comme Gérant de la Société avec effet au 15 avril 2015.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Sanjeev Jewootah

Gérant

Référence de publication: 2015064039/18.

(150073316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Almafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALMAFIN S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015063594/12.

(150073558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Alteus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.341.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, administrateur de la société MARCAMI S.A, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143 377, démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur dans la société ALTEUS HOLDING SA, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110 341, initialement prévue jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2015063595/13.

(150073227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

LTCO - The Luxembourg Tax Compliance Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.684.

EXTRAIT

Il résulte qu'en date du 29 avril 2015 la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la Société:

- Madame Yasmine Bekkari, née le 2 janvier 1980 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Christophe Plainchamp, né le 4 avril 1978 à Libramont-Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Christophe Darche, né le 31 août 1979 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015065766/29.

(150075288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Alteus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.341.

—
Je soussigné, Christophe MIGNANI, directeur de la société MAPLEVALE INTERNATIONAL LIMITED, inscrite à la Companies House sous le numéro 04755257, démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur dans la société ALTEUS HOLDING SA, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110 341, initialement prévue jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2015063596/13.

(150073227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Alteus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.341.

—
Je soussigné, Christophe MIGNANI, démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur dans la société ALTEUS HOLDING SA, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110 341, initialement prévue jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2015063597/12.

(150073227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Alteus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.341.

—
Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A. ABROAD CONSULTING, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 92.617, démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat, dans la société ALTEUS HOLDING S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110 341.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2015063598/13.

(150073227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Chantecler SPF S.A, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 196.441.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois d'avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christophe HELLER, directeur de société, né à Bâle (Suisse), le 28 juin 1966, demeurant à CH-4463 Buus, 10, Lehmatweg,

ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à la société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines "FFF LIMITED", établie et ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), Trust House, 112, Bonadie Street,

ici dûment représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de

Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), suivant acte du 15 mai 2007.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF" qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . Définitions

"Loi": signifie les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

"Loi SPF": signifie les dispositions de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre II. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "CHANTECLER SPF S.A." (ci-après la "Société"), qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens de la Loi SPF et régie par les dispositions légales afférentes ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans les limites de la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre III. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent vingt-deux mille euros (222.000,- EUR), représenté par deux mille deux cent vingt (2.220) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre V. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Titre VI. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VII. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VIII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre IX. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi et la Loi SPF.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les deux mille deux cent vingt (2.220) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Christophe HELLER, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, pré-qualifié, et libérées entièrement par la souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme deux cent vingt-deux mille euros (222.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L- 2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;
 - b) Monsieur Lionel CAPIAUX, employé, né à Metz (France), le 3 septembre 1969, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et
 - c) Madame Jeanne PIEK, employée, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1961, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
4. La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "REVILUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25549, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille quatre cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire du comparant, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CAPIAUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 23 avril 2015. 2LAC/2015/8804. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 avril 2015.

Référence de publication: 2015065524/245.

(150074939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Alteus Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.341.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.A.R.L. ABROAD FIDUCIAIRE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.654, procède à la dénonciation du siège avec effet immédiat, de la société ALTEUS HOLDING S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 110 341, situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2015.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2015063599/12.

(150073391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Alvema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.142.

Nouvelle publication de l'adresse du liquidateur

Patrick GOERGEN

291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2015063600/13.

(150072870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

AMANA Creative S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063601/9.

(150072779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Atalaya PIKco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.036.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la société pris en date du 29 avril 2015

En date du 29 Avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Ruth Springham de son mandat de gérante de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Vishal Jugdeb, né le 5 Août 1977 à Port Louis, ayant comme adresse professionnelle 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec immédiat.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Mr. Jay Corrigan
- Ms. Melissa Bethell
- Mr. Aurelien Vasseur
- Mr. Louis Javier Castro Lachner
- Ms. Vishal Jugdeb

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Avril 2015.

Référence de publication: 2015065407/20.

(150074944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

AMANA Creative S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.711.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063602/9.

(150072780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Eagle Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 87, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 196.452.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE TWENTY-FIRST DAY OF APRIL.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

UZO A S.A., a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B98184,

here represented by Mr Frédéric SICCHIA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and dated on April 17, 2015.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "EAGLE Advisory S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the “Board”). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The object of the Company is the provision to foreign or Luxembourg institutional investors, without targeting directly the public, of the necessary assistance in developing business, administrative, organizational, commercial and financial plans, concerning full market sectors or specific companies; make studies of feasibility concerning the acquisition of companies; determine and assess new opportunities of investment and/or disinvestment and possible agreements between companies; determine and assess any economic initiative, value Luxembourg or foreign movable and immovable properties, quoted or not.

3.2 The corporate object of the Company will also include the provision of financial data of any kind whatsoever, such as quotations for financial instruments and/or any securities, financial analysis, assessments regarding “credit ratings”, stock index or not, risk analysis, and financial information of any kind on any entity and/or company. As part of its business, the Company will not give any investment advice and will not exercise directly or indirectly any management activity or any other activity subject to the law of 5 April 1993 on the financial sector as amended. Its activity will be limited exclusively to the research, the collection, the analysis, the processing and the development of data and official financial information directly available on the various markets, for third parties. The activity of analysis will consist in establishing plausible criteria in the analysis of non-traditional risks and in the composition of indexes.

3.3 The Company may also make any operation directly or indirectly linked to the incorporation of any company and acquisition of participation in any form, in any company, and also the administration, management, control and development of these participations.

3.4 The Company may use its funds for the creation, management, development, promotion and liquidation of a portfolio of any security or patent of any origin, participate in the creation, development and control of any company, acquire by means of contribution, subscription, firm participation or purchase option and by any other manner, any security or patent, realize them by means of sale, transfer, exchange or other manner, and make promoted these securities and patents.

3.5 The Company may borrow in any form whatsoever. The Company may, within the limits set by the law of 10 August 1915 as amended, grant any support, loans, advances or guarantees to any group company or shareholders.

3.6 The Company will take all measures to safeguard its rights and subject to obtaining permits required by law the Company will make any transactions such as industrial, commercial or financial transactions which are directly or indirectly related to its corporate object or which promote its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units**Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at two hundred thousand Euros (EUR 200,000), represented by two thousand (2,000) corporate units in registered form, having a par value of one hundred euros (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles and within the limits of the said powers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a “Business Day”), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions**Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and Payment

UZO S.A., pre-named, has subscribed and entirely paid-up the two thousand (2,000) shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of two hundred thousand (200,000.- EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Marc Ambroisien, Chief Executive Officer, born in Thionville, on March 08, 1962, residing professionally at 20, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg as manager of the Company.
2. The registered office of the Company is set at 87, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-ET-UN AVRIL.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

UZO A S.A., une société constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B98184, ici représentée par Monsieur Frédéric SICCHIA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 17 avril 2015.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "EAGLE Advisory S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La société aura comme objet la fourniture à des investisseurs institutionnels luxembourgeois ou étrangers, sans s'adresser directement au public, l'assistance nécessaire au développement de plans économiques, administratifs, d'organisation, commerciaux et financiers, concernant des secteurs de marché entiers ou des entreprises particulières, effectuer des études de faisabilité relatives à l'acquisition d'entreprises; déterminer et évaluer de nouvelles opportunités d'investissement et/ou de désinvestissement et de possibles accords sociétaires; déterminer et évaluer toutes initiatives économiques en général, évaluer des biens mobiliers et immobiliers luxembourgeois et étrangers, cotés ou non.

3.2 La société aura également pour objet la mise à disposition de données financières de quelque nature que ce soit, tels des cotations portant sur tous instruments financiers et/ou valeurs mobilières généralement quelconques, des analyses financières, des évaluations en matière de crédits «credit ratings», des indices boursiers ou non, des analyses de risque ainsi que des renseignements financiers de tous genres portant sur toute entreprise et/ou société. Dans le cadre de l'exercice de son activité, la société ne donnera aucun conseil en investissement et n'exercera directement ou indirectement aucune activité de gestion ni aucune autre activité soumise à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée. Son activité se limitera exclusivement à la recherche, au rassemblement, à l'analyse, au traitement et à l'élaboration, pour compte de tiers, de données et de renseignements financiers officiels directement disponibles sur les différents marchés. L'activité d'analyse consistera dans l'établissement de critères de plausibilité, dans l'analyse des risques non traditionnels et dans la composition d'indices.

3.3 La société pourra également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution de toute entreprise ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.4 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

3.5 Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.6 Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et sous réserve de l'obtention des autorisations prévues par la loi elle fera toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales ou financières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200.000.- EUR) représenté par deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts et dans les limites de ses pouvoirs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin

d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

UZO S.A., prénommée, a souscrit et intégralement libéré les deux mille (2.000.-) parts sociales.

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de deux cent mille euros (200.000.-EUR) est à la disposition de la Société. La preuve de la libération du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Marc Ambrosien, Chief Executive Officer, né à Thionville, le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, comme gérant de la Société.
2. Le siège social de la Société est établi au 87 Grand Rue, L-1661 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. SICCHIA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015065582/511.

(150075282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

AMANA Creative S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063603/9.

(150072781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

AMANA Creative S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063604/9.

(150072782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

AME Life Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 30.566.

Je soussigné, Romain ROSSETTI, agissant en qualité d'Administrateur-Directeur Général de AME Life Lux SA, certifie par la présente que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 08 avril 2015 a désigné comme Réviseur d'Entreprises agréé, KPMG Luxembourg, Société coopérative (B 149133) ayant son siège social à L-1855 LUXEMBOURG, 39, avenue John F. Kennedy, pour une nouvelle période d'un an à partir du 08 avril 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Romain ROSSETTI

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2015063607/14.

(150073363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

CETP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 184.620.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

CETP III Participations S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2015063771/13.

(150073584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

AMT Capital Holdings II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.823.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063608/9.

(150073729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Brasserie du Viaduc du Lorrain S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.847.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Brasserie du Viaduc du Lorrain S.à r.l.», avec siège social à L-4280 Esch-sur-Alzette, 56, boulevard Prince Henri, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 99.847, reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 02 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 532 du 21 mai 2004, ce qui suit:

Les associés acceptent la démission de Madame Modestina Maria ROSA, employée privée, née à Villerupt (France), le 02 mai 1954, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 46, bd J-F Kennedy, comme gérante unique de la société.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée pour la branche de débit de boissons alcooliques et non alcooliques:

- Monsieur Michaël CHARLON, salarié, né à Villerupt (France), le 23 mai 1977, demeurant à L-5713 Aspelt, 23, op der Sank.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

Esch-sur-Alzette, le 04 mai 2015.

Référence de publication: 2015065482/20.

(150075345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.326.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063610/9.

(150073778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Arca Fashion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063615/9.

(150073788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Faroe Investments Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.310.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063871/10.

(150073808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

General Beauty, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 58.

R.C.S. Luxembourg B 119.747.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063928/10.

(150073339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

General Beauty, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 58.

R.C.S. Luxembourg B 119.747.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015063929/10.

(150073340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

GRP Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 117.409.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2015.

Référence de publication: 2015063940/10.

(150073297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

GT Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 192.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2015063953/10.

(150073308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Hospodar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 74.306.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 16 février 2015

L'actionnaire unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, Madame Claudine THIRY, demeurant à F-06210 Mandelieu, 521, avenue de la Louisiane, France, en tant qu'administrateur unique de la Société pour une durée indéterminée.
Luxembourg, le 28 avril 2015.

Référence de publication: 2015063972/11.

(150073281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Insight Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015063996/13.

(150073119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Felten-Stein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 14, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 54.920.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063888/9.

(150072968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

FICREA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063891/9.

(150073017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Flores Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063900/9.

(150073161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Food Concept International S.A., SOPARFI, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 46, rue Louis XIV.

R.C.S. Luxembourg B 63.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063901/9.

(150073724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Emerald First Layer "F" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063846/9.

(150072801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Emerald First Layer "D" S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063845/9.

(150072803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Emmezede S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063847/9.

(150073785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 147.562.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063827/9.

(150072787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Fris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063905/9.

(150073383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Gaisi Peony Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063908/9.

(150073508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.

Fincastle Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 57.632.

Le bilan au 15 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015063881/9.

(150072923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2015.
